

Collectif de co-organisation :

Les associations régionales des professionnels de la politique de la ville de Basse et Haute-Normandie, l'Inter-Réseaux DSU et le Centre de ressources du développement territorial de Haute-Normandie

Actes de l'Atelier Interrégional

« Réussite Educative »

Actes rédigés par Bénédicte de Lataulade

Saint-Étienne du Rouvray, 3 novembre 2005

SOMMAIRE

1

Introduction

2

Yves Goepfert, Délégation Interministérielle à la Ville

Présentation du dispositif de Réussite éducative

3

Atelier 1 : *Présentation de l'expérience de Rouen*

David Tahir, chef de projet GIP - GPV de Rouen et Jean-Claude Macre, coordonnateur REP Rouen Nord

4

Atelier 2 : *Présentation de l'expérience de Saint-Étienne du Rouvray*

Monsieur Duclos, DGA *de Saint-Etienne du Rouvray*

5

Présentation du projet roubaisien de Réussite Educative

Monsieur ZAHRI, chargé de la politique éducative de Roubaix

6

En guise de conclusion

Véronique Bordes, socio-ethnologue

1

Introduction

Cette journée s'est déroulée dans les locaux du centre de loisirs « La Houssière » de Saint Etienne du Rouvray (Agglomération de Rouen).

Environ 70 personnes étaient présentes venant des deux régions et de différents horizons institutionnels.

Après quelques remerciements adressés aux différents partenaires de cette journée, François Chagnaud, Président de l'association des professionnels de la politique de la ville en Haute-Normandie a introduit la journée : **la réussite éducative** est un thème d'actualité, une préoccupation largement partagée par les professionnels. Les objectifs de cet atelier sont à la fois d'apporter quelques éléments techniques pour aider la constitution des dossiers et de partager une réflexion plus générale sur la place de ce nouveau dispositif au sein d'un projet de territoire.

2

Yves Goepfert, Délégation Interministérielle à la Ville

Présentation du dispositif de Réussite éducative

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

La réussite éducative est inscrite dans une annexe du Plan de Cohésion Sociale relative à l'éducation

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif émanant de la Loi du 1^{er} août 2003.

L'objectif principal de ce programme est d'apporter des réponses plus ciblées à des publics en difficulté, ainsi que de tendre vers une simplification et une mutualisation des pratiques et des financements.

Les tendances actuelles de la politique de la ville visent d'une part, un resserrement de la géographie d'intervention de la politique de la ville sur les territoires restreints que sont les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et les Réseaux d'Education Prioritaires (REP), et d'autre part, une identification de publics spécifiques. La volonté est d'agir sur plusieurs leviers en même temps, les approches antérieures étant jugées trop morcelées.

Objectifs du PRE

4 objectifs majeurs

- accompagner les jeunes dès le plus jeune âge, jusqu'au terme de la scolarité obligatoire
- s'attacher à des publics présentant des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement
- intégrer les dimensions de santé, culture et sport : agir sur tous les leviers, et notamment économiques et familiaux, qui concourent à une éducation réussie
- accompagner financièrement les familles pour atteindre les objectifs fixés.

Pilotage du PRE

Les instances

Le pilotage du dispositif implique différents niveaux de décision avec différentes instances qui sont :

- au niveau local, une structure juridique
- au niveau départemental, le préfet et l'inspecteur d'Académie
- au niveau régional, les préfets ont en charge des actions d'information et de formation des intervenants
- un comité national de suivi, chargé du bilan annuel.

Modalités de la démarche

Un partenariat élargi inscrit dans une structure juridique

Cette structure doit proposer un cadre établi et pérenne au sein duquel est constitué un partenariat élargi. Ce cadre a vocation à fédérer tous les dispositifs existants qui portent, financent et animent l'ensemble des dispositifs du Projet Educatif Local (PEL). Cette structure doit pouvoir fonctionner comme une instance de débat, de décision et de gestion. Il lui appartiendra de faire des choix par rapport au projet conçu.

Elle devrait permettre de responsabiliser davantage les acteurs. Un certain nombre de choix seront faits sur les actions à financer, la structure juridique permettant de faire des reliquats ou des modifications budgétaires.

La Réussite Educative est le volet solidarité du PEL

Une intégration de la Réussite Educative dans le Projet Educatif Local

La structure juridique va permettre d'expérimenter ce que pourrait être demain le cadre de portage d'une *politique éducative territoriale*.

Quel est le lien de la réussite éducative avec le Projet Educatif Local ? Ce dernier reste conforté dans sa vocation à mettre en œuvre une politique éducative globale. La Réussite éducative n'est pas un dispositif supplémentaire mais une démarche indissociable du Projet Educatif Local. Par ailleurs, la veille éducative n'est en aucun cas concurrente de la Réussite éducative. Elle reste au contraire une démarche intégrée.

Les actions qui concernent les territoires visés, et les publics ciblés, relèvent des financements du Plan de Cohésion Sociale.

À terme, comment les financements pourront-ils se fédérer pour atteindre les objectifs d'une politique de Réussite éducative ?

Une filiation forte entre le PRE et le PEL à travers :

- un partenariat élargi
- un diagnostic partagé
- la définition d'enjeux et d'objectifs
- une programmation qui s'appuie sur l'ensemble des dispositifs existants

Débat avec la salle

238 projets instruits en 2005

- Quid de la cohésion sur le pilotage des dispositifs ?

Les dispositifs existants sont parfois communaux, parfois intercommunaux mais non départementaux.

La mise en place de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (la LOLF) donne une responsabilité renforcée aux préfets de Région, et les politiques éducatives territoriales relèvent essentiellement d'un pilotage départemental. Or, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), on se situe dans le cadre d'une politique communale voire infra communale (territoires des ZUS et des ZEP).

Comment cet espace de projet va-t-il s'articuler avec l'ensemble des dispositifs ?

Débat avec la salle (fin)

Une volonté de mobiliser au-delà du service ordinaire dans le cadre d'une équipe pluri-disciplinaire de soutien

- Quelle cohésion des différents dispositifs ?

Sur les publics ciblés : il s'agit d'une prise en charge semi collective voire individuelle. Une famille qui bénéficie d'un suivi pour son enfant peut se retrouver face à un ensemble de dispositifs : le RASED, le CMPP, le Plan Personnalisé de Réussite Educative... Comment la famille peut-elle s'y retrouver ? On observe une faiblesse de cohésion des différentes administrations.

Réponse de la DIV : la RE est une politique complémentaire des politiques de droit commun. Elle mobilise pour l'essentiel le droit commun et mobilise les acteurs déjà investis dans les politiques publiques.

Une professionnelle de l'Education Nationale observe que le RASED et le PPRE sont des dispositifs internes à l'Education Nationale et rentrent dans la politique des cycles et d'aide aux enfants en difficulté à l'intérieur d'une classe. L'intérêt de la RE est qu'elle permet d'intervenir en dehors de l'école. En faisant le lien entre les différents partenaires, elle peut aider à répondre de façon collégiale au niveau éducatif et social.

Concernant le partenariat élargi, le Conseil général a une mission de protection de l'enfance, quelles sont donc les articulations possibles ?

Le Conseil Général est dans l'Etablissement Public de la Caisse des écoles. Le partenariat optimal se décline sur les trois niveaux des collectivités territoriales plus des services de l'Etat.

- La structure juridique donnera-t-elle une légitimité au projet ?

Réponse de la DIV : cela doit être une instance de débat de tous les partenaires. On peut espérer expérimenter de nouvelles dynamiques partenariales.

3

Atelier 1 : Présentation de l'expérience de Rouen

Intervenants : David Tahir - Chef de projet GIP-GPV de Rouen

Jean-Claude Macre – Coordonnateur REP Rouen Nord

Animation : Jean-Pierre Charbonnieras – Délégué DRDJS

La construction du programme

*Une volonté
ferme de
s'appuyer sur
l'existant*

Le GPV de Rouen englobe le Renouveau urbain et le Contrat de ville.

Quand l'équipe du GIP a vu apparaître ce nouveau dispositif de RE, elle s'est demandée comment l'adapter au niveau local tout en ayant le souci de ne pas percuter l'existant, déjà très riche et très complexe. Une des préoccupations majeures a été de ne pas recréer de nouveaux lieux de pilotage, de coordination et d'opération. L'équipe a donc décidé de s'appuyer sur le GIP qui anime la politique de la ville à Rouen. -Il n'y a pas de Caisse des Ecoles-. Pour l'adapter au pilotage requis par la DIV, il a fallu y intégrer l'Education Nationale et la CAF, d'où un élargissement du CA.

C'est un dossier qui a été travaillé très rapidement pour être déposé à la préfecture mi-septembre.

• **Mécanique de construction du programme :**

- il existait des diagnostics au sein de l'Education Nationale, de la CAF et de la ville de Rouen.

- le premier travail a consisté en une compilation d'éléments d'analyse et d'enjeu : des éléments liés à la réussite scolaire, au contexte socio-économique des familles données par la CAF et des éléments disponibles auprès de la commune. Cette matière a permis de faire émerger les priorités. Puis, un travail de partenariat un peu sensible a été nécessaire pour cibler les publics prioritaires.

• **Mécanique de mise en œuvre :**

La volonté a été encore ici de s'appuyer sur l'existant. Un certain nombre d'opérateurs publics ou privés, savent que leurs modes opératoires sont différents de ceux attendus par la RE. La question est donc de savoir comment les amener à transformer leurs pratiques pour travailler différemment ? En effet, il s'agit d'aborder un public repéré et prescrit avec de nouvelles logiques pédagogiques.

Le partenariat est composé :

- des équipes éducatives de l'Education Nationale
- de l'ensemble des partenaires autour des dispositifs de la CAF -Contrat Enfance, Contrat Temps Libres-, les associations
- des antennes de travail social
- le Conseil général a été plus réticent à s'engager dans le dispositif.

Un poste de coordinatrice de RE a été créé. Il est à la croisée du terrain et de l'institutionnel.

• **Les 3 étages du dispositif :**

- repérage des publics : critères d'identification
- diagnostic, prescription, coordination
- phase opérationnelle et suivi des accompagnements

La prise en compte de publics spécifiques

Aller à la rencontre de populations qui se situent en dehors de l'offre éducative

Les questions essentielles tournent autour des questions suivantes :

- Le ciblage des publics

- La plus-value du dispositif

Intervention de Jean-Claude Macré :

Une partie de la population n'entre pas dans l'offre éducative existante ou qui se trouve dans une position particulière par rapport à l'obligation scolaire. C'est pour cela qu'un enjeu fort se dégage aujourd'hui pour le service public, en allant à la rencontre de ces « populations résignées ». Il s'agit « d'aller en direction de ceux qui sont sans voix ». À l'Education Nationale, « on accueille des enfants qui n'ont pas un rapport normé au savoir ».

Une cellule de veille éducative a été mise en place, mais il manquait un accompagnement éducatif sur la durée.

3 clefs d'entrée par rapport au dispositif :

1. axer l'action sur les temps de rupture potentiels que sont :

- la bascule entre la maternelle et le primaire
- la bascule entre l'électuaire et le collège
- la bascule vers l'orientation

2. la Réussite Educative est l'occasion de faire un ciblage plus individualisé

3. apporter de l'oxygène en matière d'excellence : des enfants ont des talents cachés que l'Education Nationale ne sait pas repérer

Un dernier axe transversal : offrir les conditions d'une maîtrise de la langue

Comment passe-t-on du diagnostic à un ciblage individuel nominatif ? Quels sont les critères du repérage ?

Il faut reprendre mot pour mot la circulaire sur ce travail de repérage.

Pourquoi attend-on d'avoir une saisine judiciaire pour s'occuper d'un enfant ? Quand on voit un enfant de 10 ans à 23 heures traîner dans la rue, il faut s'attarder sur cet enfant.

Avant que le programme n'existe qu'est ce qu'on faisait avec cet enfant ?

Il ne s'agit pas de cibler les 5% qui sont déjà en rupture ; pour eux il y a déjà des dispositifs en place. Or, la subtilité du ciblage dépend du travail de repérage : il s'agit d'enfants potentiellement en situation de rupture ou potentiellement en position d'excellence -ceux qui sont en capacité de mener un parcours intéressant mais dont l'environnement ne peut les aider-.

L'essentiel est d'arriver à un consensus sur les outils méthodologiques de repérage des enfants, car les critères de repérage renvoient à une question d'éthique sociale.

Peut-on quantifier le nombre d'enfants susceptibles d'être accompagnés ?

À Rouen, on a estimé à 75 enfants, le public bénéficiaire de la RE.

Au départ, 10 à 15% de la population scolarisée est estimée potentiellement éligible à la RE.

Une ZEP de Rouen compte 3 000 élèves. On pourrait a priori cibler 300 enfants, ce qui est trop pour pouvoir répondre à l'exigence d'un suivi qualitatif.

Ainsi pour cibler la population prioritaire, on soustrait notamment les enfants qui relèvent du RASED ou de suivis spécifiques.

Quelle est la composition de l'équipe pluridisciplinaire à Rouen ?

À Rouen, le souhait a été de ne pas reconstituer une nouvelle équipe, et d'envisager une équipe de coordination avec le personnel mis à disposition de cette cellule. Cette cellule sera le lieu où se décidera le recours à tel ou tel opérateur. L'équipe sera donc à géométrie variable en fonction du problème rencontré. Le noyau dur étant constitué de la ville, la CAF, la Préfecture et l'Education nationale.

Quelle est l'articulation entre le projet de renouvellement urbain et la Réussite Educative ?

Des territoires monofonctionnels, des cartes scolaires contestables....

Comment travailler sur l'articulation des deux projets ?

Le GPV de Rouen vise 3 axes d'intervention que sont :

- le désenclavement
- la diversification : des modes d'habitat et des fonctions

l'amélioration de la vie quotidienne

Un contexte contradictoire entre la création de ce nouveau dispositif et le désengagement financier

On peut relever une contradiction par rapport au contexte de la politique de la ville : en effet, on ajoute un nouveau dispositif alors que, sur le contrat de ville, on observe des désengagements financiers de partenaires et notamment de l'Etat.

D'où vient donc l'argent mis sur la RE ? Il s'agit de savoir quels dispositifs ne fonctionnent pas très bien aujourd'hui pour pouvoir être arrêtés et réinvestir l'argent sur la RE.

4

Atelier 2 : Présentation de l'expérience de Saint-Étienne du Rouvray

Intervenant : Monsieur Duclos, DGA de Saint-Etienne du Rouvray

Animateur : Marc Valette, IRDSU

La ville est partie de son savoir-faire et a défini 3 axes de travail

Des questions

Saint-Étienne du Rouvray compte 30 000 habitants.

La politique de la ville y est mise en oeuvre depuis 1977.

Les services municipaux se sont engagés sur la préparation d'une convention ANRU et ont également engagé un travail sur la carte scolaire.

Saint-Etienne du Rouvray n'a pas déposé de dossier PRE mais a reçu une dotation du ministère (il semble que le critère soit l'existence d'une veille éducative), ils vont donc être amené à déposer un dossier.

M. Duclos présente « la petite histoire du dispositif de la ville »

Axe 1: extension des actions menées autour de la parentalité : médiation familles écoles, mise en place d'un lieu d'écoute et d'accueil pour les parents lié au projet ANRU sur les collèges.

Axe 2: pour le public des collèges, repartir de l'existant de la veille éducative.

Il y avait déjà un coordinateur veille éducative et CLSPD. Ainsi qu'une volonté de mettre en place des lieux d'accueil et d'écoute des adolescents.

Axe 3: Sur les écoles élémentaires, ont été développées des actions « coup de pouce » ainsi que la mise en place d'un programme autour de la nutrition (le Plan National de Nutrition Santé).

La Caisse des Ecoles sera la structure juridique de support. Pas de recrutement prévu pour l'instant, la ville s'appuie sur le coordonnateur.

La ville de Saint Etienne du Rouvray se pose un certain nombre de questions :

- quelle est la légitimité de la ville à travailler sur le ciblage des individus ?
- quelle est la légitimité de la ville pour animer le dispositif ? En dehors de la ville, il n'y a pas d'autre partenaire local pour assurer ce pilotage.
- quelle est l'échelle territoriale pertinente : l'inter communal, le communal ou l'infra communal ?
- quels sont les publics et les critères d'identification des publics ?

Des questions
(suite)

- comment mobiliser les ressources locales ? N'y a-t-il pas un risque d'externaliser la prise en charge de ces situations ?
- quelle est la place laissée aux services du Conseil général ?
- quelle est l'articulation entre les dispositifs ?
- quel est le profil du coordinateur ?
- la question de charte de confidentialité : quid de l'anonymat et du secret partagé entre professionnels ?
- . quelle supervision est offerte aux acteurs du terrain ? Peut-on envisager une formation pluri catégorielle ?
- quel temps de concertation propose-t-on aux acteurs, notamment aux professionnels de l'Education Nationale ?
- quelle est la place des parents dans le dispositif ? Comment vont-ils co gérer et comment vont-ils trouver leur place ?

En conclusion, les acteurs déplorent :

- un dispositif trop descendant, qui explique les réticences du terrain à mettre en œuvre ce dispositif
- un temps de concertation en 2005 perçu par beaucoup de communes comme beaucoup trop court . En effet, c'est souvent dans les allers retours que les projets s'enrichissent et se qualifient.

5

Présentation du projet roubaisien de Réussite Educative**Monsieur ZAHRI, chargé de la politique éducative de Roubaix****Le contexte**

*Roubaix : 100 000 habitants
7 secteurs de collège dont 6 en REP
80% du territoire concerné par la politique de la ville.*

Démarche du projet éducatif enclenchée en 1995

En préambule, il est important d'avoir un regard sur les politiques éducatives en France et en Europe. Il y a :

- les lois relatives à la décentralisation
- les orientations préconisées par la conférence de Lisbonne (2000-2010) qui fixent les objectifs en matière d'éducation exprimés par l'Europe

On note un souhait d'uniformisation de l'offre éducative en Europe.

Le projet de la RE relève du programme 15 et 16 du Plan de Cohésion Sociale du Plan Borloo.

Il a été décidé de mettre en œuvre le dispositif de la RE sur deux secteurs de collège en 2005 avec le souhait d'étendre le dispositif en 2006 aux 6 secteurs.

Les deux secteurs ont été retenus au vu des différents diagnostics réalisés (il s'agit des secteurs Lebas et Anne Franck) : données CMU, revenus fiscaux par unité de consommation....

Priorités du PEL

- développer des actions de prévention santé/hygiène de vie en lien avec les parents
- prioriser la scolarisation à 2 ans
- lutter contre la difficulté de lecture en CP
- renforcer les relations écoles-familles
- favoriser les rencontres entre collégiens et entreprises
- renforcer les actions culturelles et sportives

Publics visés

En 2005, la RE concernera :

- 150 enfants de 2-6 ans
- 150 enfants de 6-11 ans
- 80 collégiens de 12-16 ans
- 20 familles

= 10% des enfants scolarisés dans les établissements des secteurs du collège

Cadre des interventions

- les interventions auront lieu : sur le temps périscolaire ou durant le temps scolaire, hors de la classe
- les équipes de RE : pas d'équipe spécifique. L'équipe du PEL est mobilisée et l'on s'appuie sur des instances existantes : commissions des différentes politiques éducatives, comité de pilotage du CEL, volet éducation du contrat de ville....
- articulation avec les dispositifs de protection de l'enfance et du Conseil général : Groupes Sociaux Educatifs (GSE) qui concernent l'éducation et l'enseignement
- implication de tous les partenaires : sont mobilisés les partenaires impliqués dans le droit commun et la RE n'intervient qu'après coup
- croisement de toutes les politiques mises en œuvre par chacun avec les politiques locales du Conseil Général
- il s'agit d'une prise en charge sociale et médico-sociale de l'enfant. Il n'y a pas de substitution de la ville aux compétences du Conseil général.

La gestion administrative et financière

2005-2006 : la RE est portée par le CCAS de Roubaix.
À partir de 2007, ce sera la Caisse des Ecoles rénovée ou un EPLCE à constituer qui prendra la relève.

Les modalités d'intervention

- Ont été définis 2 niveaux d'intervention :
- une coordination sociale et médico-sociale animée et coordonnée par le Conseil général sur des réponses individuelles
 - des actions collectives validées par un comité de pilotage CEL élargi

Les publics sont identifiés par les enseignants, les médecins scolaires, les équipes médico-sociales et les travailleurs sociaux.

L'évaluation du projet

- Plusieurs indicateurs ont été définis pour cette évaluation :
- nombre d'enfants et d'adolescents concernés par le PRE
 - la typologie des situations identifiées et prises en charge
 - le nombre de familles aidées
 - l'évolution du nombre de situations de très grandes difficultés, etc.

Débat avec la salle

Quelle est la place des parents dans la RE ?

Comment peut-on apporter une réponse aux besoins éducatifs des enfants et des parents dans un souci d'approche systémique ?

On a une difficulté à mobiliser les parents les plus en difficulté, qui ne viennent pas dans les actions mises en place ? Donc, comment peut-on créer des lieux neutres sans enjeu ni contrainte pour la famille. Un lieu où l'on peut simplement venir déposer une parole. Un tel lieu construit en dehors de l'institution a certes des résultats, mais cela prend du temps et la médiation parentale est un métier difficile.

La RE, un enjeu de pouvoir ?

« C'est la politique de tous, c'est la politique de personne ».... Dès le départ se pose un réel enjeu de pouvoir. En effet, qui détient la conduite du projet ?

Les champs d'intervention sont très vastes. Les villes peuvent être interpellées pour faire le lien entre les partenaires, mais chacun doit agir en fonction de ses compétences. Il est indispensable de construire une relation de confiance.

6

Le regard d'une socio-ethnologue

Véronique Bordes

La socialisation « réciproque »

*La
socialisation
est au centre du
PRE*

Il est nécessaire de resituer la notion « d'éducation » (en référence à Emile Durkheim). La génération d'adultes et la génération de jeunes interagissent l'une sur l'autre. L'éducation va permettre de développer des similitudes essentielles pour une vie collective.

La « socialisation » est au centre du programme de RE.

Il existe différentes étapes de socialisation :

- La socialisation primaire qui relève d'un code de bien savoir vivre, de bienséance
- La socialisation secondaire se joue à l'entrée au collège. Elle s'effectue entre pairs, en l'occurrence entre jeunes.

La question sociologique est la suivante : quand devient-on adulte ?

La socialisation se déroule tout au long de la vie : on doit s'adapter en permanence aux circonstances et à l'environnement.

La socialisation réciproque est le processus qui apprend à s'adapter et permet d'apprendre de tous. On peut ainsi apprendre aux jeunes et les jeunes peuvent tout autant apporter aux adultes.

Cela est central dans la PRE. L'enfant doit pouvoir apporter sa parole et ses savoirs.

L'éducation interroge l'évolution de la société et de la famille.

Aujourd'hui on observe une fragilisation des familles du fait d'un défaut de transmission, de la flexibilité de l'emploi...etc. La famille change et les relations au sein de la famille se modifient.

Du point de vue juridique la famille a évolué. Le père a perdu sa place dans la famille, il est en recherche de repères. Tous ces changements impliquent des relations différentes entre générations, qui doivent être prises en compte dans la RE.

Les questions posées au cours de la journée

Ce dispositif est issu d'une loi imposée par l'Etat et présente de façon généraliste un déroulement, sans tenir compte des spécificités locales. Il est donc nécessaire de l'adapter aux besoins locaux.

Voici les questions principales relevées aujourd'hui dans les débats :

- La grande question de la journée est « comment faire » ? Le projet est effectivement complexe.
- La question de l'équipe pluridisciplinaire pose la difficulté de ce travail collectif au-delà de toute résistance. Comment faire pour que chacun trouve sa place dans cette équipe, comment éviter qu'une personne ne prenne le pouvoir ? Quel équilibre construire entre toutes les compétences autour de l'éducation ? On se heurte souvent à un problème de pérennité des équipes.
- L'aspect « prévention » est intéressant dans la RE. Une « prescription du quotidien » dans le travail partenarial. (cf. Chanteloup-les-Vignes).
- La question des critères de repérage des enfants est une question très délicate, qui doit être établie en concordance avec les problématiques locales.
- La notion d'équipe est le socle de la démarche. Pour que cette équipe fonctionne, il est indispensable d'avoir un pilotage et une évaluation externe.
- La question du financement a été posée : s'agit-il de « déshabiller Paul pour habiller Jacques ? »
- De la Réussite Educative au Plan de Cohésion Sociale : jusqu'où va-t-on pouvoir aller dans un accompagnement et une prise en charge globale ?

Il reste essentiel de s'interroger sur la place de "l'éducation" au sein du projet de Réussite éducative, sur la signification des termes "réussite éducative" et sur ce que l'on souhaite en faire.

En conclusion ...

L'intérêt de cette journée, initiative conjointe des réseaux de Haute-Normandie et de Basse-Normandie, a été à maintes reprises souligné et salué par les participants. Cela a ainsi permis d'élargir les échanges mais aussi d'enrichir la réflexion collective.